

**ALLOWIN QUATRO**

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux Règlements n°1272/2008/CE et n°1907/2006/CE et leurs adaptations

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ**1.1 – Identificateur du produit :**

ALLOWIN QUATRO

1.2 – Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Molluscicide- Appât utilisé dans la lutte contre les mollusques (limaces, escargots).
Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DE SANGOSSE S.A.S

Bonnel – CS10005 - 47480 PONT DU CASSE (France)

☎ : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65

Service en charge des renseignements : Service Réglementaire/Homologation

☎ : 05 53 69 81 89 - Mail : fds@desangosse.com

1.4- Numéro d'appel d'urgence

Appeler le 112 ou le 15 ou le Centre Anti Poison le plus proche, ou le n° Orfila : 01 45 42 59 59

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 – Classification de la substance ou du mélange**

➤ Conformément au Règlement n° 1272/2008/CE et ses adaptations :

Classification : Toxicité pour la reproduction, catégorie 2

Mentions de danger : H361f

2.2 – Éléments d'étiquetage

➤ Conformément au Règlement n°1272/2008/CE et ses adaptations :

Pictogramme :



Mention d'avertissement : **ATTENTION**

Mentions de danger :

H361f : Susceptible de nuire à la fertilité

Conseils de prudence :

P201 : Se procurer les instructions avant utilisation

P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

P308+P313 : En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/nationale.

Autres éléments d'étiquetage :

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau pour tous les usages.

SPe6 : Pour protéger les oiseaux/les mammifères sauvages, récupérer tout produit accidentellement répandu.

2.3 – Autres dangers

Aucun autre danger connu à ce jour.

Version n° : 3

Annule et remplace la version n° : 2

Date de mise à jour : 25/03/2021

3 – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce mélange contient 4 % de Métaldehyde.

➤ Classification et étiquetage selon la Règlement n° 1272/2008/CE et ses adaptations :

Nom chimique	Classification	Mentions de danger (*)
Métaldehyde N° CAS : 108-62-3 N° CE : 203-600-2	Solide inflammable, cat.2 Toxicité aigüe cat.3 Toxicité pour la reproduction, cat.2 Toxicité organismes aquatiques – toxicité chronique, cat.3	H228 ; H301 ; H361f, H412

*Libellé complet des mentions de danger : voir section 16.

4 – PREMIERS SECOURS

4.1- Description des mesures de premiers secours

➤ Consignes générales :

- Eloigner la personne contaminée de la zone de travail. L'emmener dans un endroit bien aéré et la protéger de l'hypothermie.
- **Ne rien administrer par voie orale et ne jamais faire vomir une personne somnolente, comateuse ou convulsive.** Contacter le centre antipoison ou un médecin. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

➤ CONTACT AVEC LES YEUX :

- Garder l'œil ouvert et rincer doucement et délicatement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes.
- Oter les lentilles de contact si vous en portez après les 5 premières minutes de rinçage, puis continuer à rincer l'œil.
- En cas d'irritation, consulter un médecin.

➤ INHALATION :

- Non applicable dans les conditions normales d'utilisation.

➤ CONTACT AVEC LA PEAU :

- Ôter les vêtements contaminés. Laver avant réutilisation.
- Rincer immédiatement la peau avec du savon et de l'eau.
- En cas d'irritation, consulter un médecin.

➤ INGESTION :

- Laver la bouche à l'eau claire.
- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage/l'étiquette/la fiche de données de sécurité.
- Ne pas faire vomir sauf avis contraire du centre antipoison ou du docteur.
- Ne rien administrer oralement chez une personne inconsciente.

4.2- Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes cliniques : Troubles nerveux et digestifs.

4.3- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particuliers nécessaires

Aucun antidote connu, faire un traitement symptomatique (lavage gastrique, administration de charbon actif et de laxatif).

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1- Moyens d'extinction

Utiliser de la mousse, de la poudre chimique, du dioxyde de carbone, ou de l'eau en pulvérisation. La mousse et la poudre chimique en tant que moyen d'extinction de feu sont préférables pour éviter la déperdition d'eau excessive.

5.2- Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le mélange ne propage pas la combustion. Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.
Ne pas respirer les fumées.

Version n° : 3

Annule et remplace la version n° : 2

Date de mise à jour : 25/03/2021

5.3- Conseils aux pompiers

Port d'un appareil respiratoire autonome et de vêtements de protection appropriés.

En cas d'important déversement dans l'eau, éviter que le produit ne soit entraîné vers les canalisations et les eaux courantes. Si l'eau contaminée atteint malgré tout les systèmes de canalisation ou eaux courantes, informer immédiatement les autorités compétentes.

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Les intervenants doivent prendre les précautions nécessaires lors de la manipulation et du stockage. Consulter également les sections 7 et 8.

6.2- Précautions pour la protection de l'environnement

Récupérer le maximum de produit, le mettre dans un récipient, l'étiqueter et le faire détruire par un organisme agréé selon la réglementation en vigueur. Consulter la section 13.

En cas d'important déversement dans l'eau, éviter que le produit ne soit entraîné vers les canalisations et les eaux courantes. Si l'eau contaminée atteint malgré tout les systèmes de canalisation ou eaux courantes, informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser les granulés avec une pelle et un balai. Disposer dans un récipient étiqueté et procéder à la destruction selon la réglementation en vigueur.

6.4- Références à d'autres rubriques

Consulter les sections 7, 8 et 13.

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lisez attentivement l'étiquette avant toute manipulation/utilisation. Se laver les mains après toute utilisation/manipulation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant la manipulation/l'utilisation.

Equipement de protection : consulter la section 8

7.2- Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage en sécurité. Conserver dans l'emballage original. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas stocker ce produit à plus de 35°C.

7.3 – Utilisations finales particulières

Ce produit est un appât molluscicide (Lutte contre les limaces et les escargots).

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 – Paramètres de contrôle

Les limites d'exposition ne sont pas déterminées pour la substance active.

8.2- Contrôles de l'exposition

Equipements de protection individuelle : consulter l'étiquette du produit avant toute utilisation/manipulation.

➤ PROTECTION RESPIRATOIRE :

Le mélange est un granulé qui ne présente pas de risque d'inhalation dans les conditions normales d'utilisation. Etant donné la petite taille des granules, il est conseillé de garder ce produit hors de la portée des enfants.

➤ PROTECTION DES MAINS :

Porter des gants en nitrile conforme à la norme EN 374.

Se laver les mains immédiatement après toute manipulation/utilisation.

➤ PROTECTION DES YEUX :

Une protection des yeux n'est pas nécessaire si le produit est correctement utilisé.

➤ PROTECTION DE LA PEAU :

Porter un EPI vestimentaire de protection (blouse) conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1

Version n° : 3

Annule et remplace la version n° : 2

Date de mise à jour : 25/03/2021

9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1- Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

ASPECT : Solide - Granulés

COULEUR : Orange

ODEUR : Caractéristique

POINT DE FUSION : Aucune donnée disponible

TEMPERATURE DE DECOMPOSITION : Aucune donnée disponible

INFLAMMABILITE : Ce produit n'est pas inflammable

PROPRIETES OXYDANTES : Ce produit n'a pas de propriétés oxydantes

EXPLOSIVITE : Ce produit n'a pas de propriétés explosives

PRESSION DE VAPEUR : Aucune donnée disponible

CONSTANTE DE HENRY : Aucune donnée disponible

SOLUBILITE DANS L'EAU : Non miscible

COEFFICIENT DE PARTAGE OCTANOL/EAU : Aucune donnée disponible

9.2- Autres informations

-

10 – STABILITE ET REACTIVITE

10.1- Réactivité

Le mélange n'a pas de réactions violentes connues dans les conditions normales de manipulations.

10.2- Stabilité chimique

Le mélange est stable dans les conditions normales de stockage. Ne pas stocker ce produit à plus de 35°C.

10.3- Possibilité de réactions dangereuses

Le mélange n'a pas de réactions violentes connues dans les conditions normales de manipulation et de stockage.

10.4- Conditions à éviter

Le mélange n'a pas de réactions violentes connues dans les conditions normales de manipulation.

10.5- Matières incompatibles

Le mélange n'a pas de réactions violentes connues en contact avec d'autres substances.

10.6- Produits de décomposition dangereux

Le mélange n'entraîne pas la formation connue de substance de décomposition dangereuse dans les conditions normales de stockage. Des dégagements normaux de combustion organique normale seront produits en cas de pyrolyse ou combustion.

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1- Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) n°1272/2008

➤ TOXICITE AIGUE

Informations toxicologiques pour une préparation contenant 4% de Métaldehyde

DL₅₀ orale (Rat) : > 2000 mg/kg (OECD Guideline 423 and Test Method EU B1)

DL₅₀ cutanée (Rat) : > 2000 mg/kg (OECD Guideline 402 and Test Method EU B3)

CL₅₀ inhalation : Non applicable

Irritation oculaire (Lapin) : Non irritant (OECD Guideline 405 and Test Method EU B5)

Irritation cutanée (Lapin) : Non irritant (OECD Guideline 404 Guideline and Test Method EU B4)

Sensibilisation (LLNA) (Souris) : Non sensibilisant (OECD Guideline 429 and Test Method EU B42)

➤ TOXICITE CHRONIQUE :

Aucune donnée disponible pour le mélange.

Information sur la substance active Métaldehyde

NOEL 21 jours (Lapin) : 1000 mg/kg

NOEL 90 jours (Rat) : 21 mg/kg

NOEL 104 semaines (Rat) : 2 mg/kg

Version n° : 3

Annule et remplace la version n° : 2

Date de mise à jour : 25/03/2021

➤ **DONNEES CANCERIGENES :**

Aucune donnée disponible pour le mélange

Information sur la substance active Métaldehyde : Pas d'effet cancérigène mis en évidence.

➤ **DONNEES MUTAGENES :**

Aucune donnée disponible pour le mélange

Information sur la substance active Métaldehyde : Pas d'effet mutagène mis en évidence.

➤ **TOXICITE POUR LA REPRODUCTION :**

Aucune donnée disponible pour le mélange

Information sur la substance active Métaldehyde : Susceptible de nuire à la fertilité.

11.2- Informations sur les autres dangers

-

12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1- Toxicité

➤ **TOXICITE AQUATIQUE AIGUE**

Information écologique sur la substance active Métaldehyde

CL₅₀ Poisson (96h) : 75 mg/l (*Oncorhynchus mykiss*) ; > 100 mg/l (*Cyprinus carpio*)

CE₅₀ Algues (72h) : > 200 mg/l (*Desmodesmus subspicatus*)

CE₅₀ Daphnies (48h) : > 90 mg/l (*Daphnia magna*)

➤ **TOXICITE SUR LES ESPECES TERRESTRES**

Information écologique sur la substance active Métaldehyde

Toxicité aigue NOEC Ver de terre (14 jours) : > 1000 mg/kg (*Eisenia foetida*)

➤ **TOXICITE SUR LES INSECTES**

Toxicité aigue orale DL₅₀ : > 87.5 µg s.a ./abeille

Contact aigue DL₅₀ : > 113 µg s.a./abeille

➤ **TOXICITE SUR L'OISEAU**

Informations écologiques sur la substance active Métaldehyde

Toxicité aigue orale

DL₅₀ Caille (*Coturnix coturnix*) : 170 mg/kg bw

DL₅₀ Canard colvert (*Anas platyrhynchos*) : 196 mg/kg bw

DL₅₀ Faisan (*Phasianus colchicus*) : 262 mg/kg bw

12.2- Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible pour le mélange

Information sur la substance active Métaldehyde : pas facilement biodégradable

12.3- Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible pour le mélange.

12.4- Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible pour le mélange.

12.5- Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible pour le mélange.

12.6- Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible pour le mélange.

12.7- Autres effets néfastes

-

13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1- Méthodes de traitement des déchets

Eliminer les produits et les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Interdiction de réutiliser l'emballage.

Ne pas jeter le produit aux ordures ménagères. Ne pas jeter les résidus dans les égouts ou les cours d'eau.

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1- Numéro ONU ou numéro d'identification

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.2- Désignation officielle de transport de l'ONU

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.3- Classe(s) de danger pour le transport

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.4- Groupe d'emballage

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.5- Dangers pour l'environnement

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.6- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

Consulter également les sections 7 et 8.

14.7- Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non concerné.

15 – INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1- Règlements/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales :

Nomenclature des Installations Classées (France) :

N° I.C.P.E. : Non classé

15.2- Evaluation de la sécurité chimique

La substance active contenue dans ce produit est exemptée d'évaluation sur la sécurité chimique.

16 – AUTRES INFORMATIONS

Libellé des mentions de danger mentionnées à la section 3 :

H228 : Matière solide inflammable ; **H301** : Toxique en cas d'ingestion ; **H361f** : Susceptible de nuire à la fertilité ; **H412** : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations :

CLP : Classification, Labelling and Packaging – Classification, Etiquetage et Emballage

DL₅₀ : Dose létale 50%

CL₅₀ : Concentration létale 50%

LLNA: Local Lymph Node Assay - Essai de stimulation locale sur les ganglions lymphatiques

NOEL: No observable level effect – Niveau sans effet observé

NOEC: No observed effect concentration – Concentration sans effet observé

CE₅₀ : Concentration efficace 50%

PBT: Persistant, bioaccumulable, toxique

VPvB: Very Persistent, very Bioaccumulative – Très persistant, très bioaccumulable

Version n° : 3

Annule et remplace la version n° : 2

Date de mise à jour : 25/03/2021

Détails des modifications depuis la dernière édition :

Section 2 : Mise à jour de la classification et des éléments d'étiquetage conformément au Règlement 1272/2008/CE et ses adaptations.

Section 3 : Mise à jour de la classification de la substance active Métaldehyde

Section 8 : Mise à jour des équipements de protection individuelle

Section 11 : Mise à jour des données toxicologiques (toxicité pour la reproduction)

Section 16 : Mise à jour du libellé des mentions de danger mentionnées en section 3.

Modifications mineures dans toutes les sections.

Les renseignements figurant sur cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances scientifiques et techniques relatives au produit à la date de cette mise à jour.

Cette fiche ne représente pas une garantie sur les propriétés du produit. Elle ne dispense pas l'utilisateur de se conformer à l'ensemble des textes réglementant son activité.

Il incombe aux destinataires de la présente FDS de s'assurer que les informations qu'elle contient ont été correctement lues et comprises par toutes les personnes amenées à utiliser, manipuler, éliminer ou entrer en contact avec le produit.

Version n° : 3

Annule et remplace la version n° : 2

Date de mise à jour : 25/03/2021